

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LA MOUSTIQUE

Département de GUADELOUPE (971) / Commune de Petit-Bourg (97170)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Radier de la route nationale n° 1	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Radier repérable sur carte IGN et sur Orthophoto (source : google earth) à proximité de la N1. Numérisation à parti de l'Orthophoto.</p> <p>Positionnement connu précisément</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

